

Le 2 juillet 2018

FOcus « Formation professionnelle »

Commission ministérielle pour la formation professionnelle du 29 juin 2018

Sur la plage avant le tsunami AP 2022...

Au menu de cette réunion...

- le **bilan ministériel de la formation 2017** (consultable [ici](#))
- la présentation du **document « axes stratégiques ministériels en matière de compétences-formation 2018-2020 »** (consultable [ici](#))
- La présentation de l'avancement du **projet « compétences techniques du ministère »**



Concernant le document « axes stratégiques ministériels en matière de compétences-formation 2018-2020 »

- Un document encore perfectible mais qui a le mérite d'exister...sauf qu'il arrive en pleine période d' « APnée 2022 »
- Maintien d'un haut niveau de compétences techniques, OUI ! Mais que restera-t-il de nos ministères dits techniques après AP 2022 ? Surtout si la DRH exclut les EP de son périmètre de tutelle...
- Comment motiver des agents à se former lourdement dans des domaines soumis à l'arbitraire préfectoral local ?
- Une meilleure articulation des acteurs de la formation : pourquoi pas (FO demande depuis longtemps une expression ministérielle ambitieuse) mais aucunement pour viser à mutualiser et justifier de diminuer les moyens !
- Plutôt que de placer la formation sous l'angle de l'obligation (notamment pour les cadres), FO demande la remise en place des formations prise de poste et la réactivation des réseaux métiers → *demande actée par l'administration*
- De nouveaux supports de formation (à distance notamment) pourquoi pas...mais cela ne doit pas se substituer à la formation en présentiel, vecteur d'échange et de pédagogie « vivante ». Et cela doit être opéré sur le temps de travail et pas le temps personnel !! Sans parler du fait que le « tuyau » informatique est souvent insuffisant dans les services...
- Une offre ministérielle regroupée dans une seule application (OUPS) : FO s'en félicite...mais cela ne doit pas renvoyer chaque agent seul face à la construction de son parcours de professionnalisation en déchargeant l'encadrement et les services de leur rôle de conseil
- D'un point de vue plus global, FO demande la mise en préservation des moyens nécessaires à la déclinaison du plan d'action qui doit découler de ce document (CMVRH, IFORE, Ecoles, CRHAC, Services).



Concernant le bilan ministériel 2017 de formation

- 35 000 agents exclus mécaniquement des analyses...une paille ! Peut-être à la hauteur de ce qui a vocation à disparaître à l'aune de « Démolition publique 2022 » ? Les établissements publics opérateurs de la mise en œuvre des politiques de nos ministères en effet totalement absents du bilan (et de la CMFP!) → *engagement de l'administration à voir comment faire pour les ré-intégrer...on n'est pas encore arrivés !*
- Un format certes amélioré...mais une impossibilité de comparer de nombreuses données par rapport aux années précédentes
- Le quart des formateurs a plus de 55 ans...urgence à préparer leur succession ! FO demande que cette cartographie soit élargie (ensemble des formateurs et informations collectées tels les domaines, les services...)
- Un nombre de stagiaires relativement stable (l'arbre de l'augmentation de la PEC liée au plan de requalification qui cache le reste?)...mais 4 agents/10 n'ont pas suivi de formation en 2017. Toujours les mêmes d'une année sur l'autre ? L'administration n'étant pas en mesure de répondre, FO demande la mise en place d'une détection des populations exclues des formations sur plusieurs années → *engagement de l'administration à intégrer cette demande de détection dans le cadre de la prochaine campagne d'entretiens professionnels*
- FO pointe et dénonce la baisse du nombre de jours de formation continue opérée dans les écoles (ENTPE/ENTE), ainsi que la baisse dogmatique de la durée de certaines formations statutaires post-concours → *concernant les écoles, l'intervention de FO permet de découvrir qu'une étude stratégique est en cours (via un cabinet extérieur réputé « neutre »...sic!) devant déboucher sur une expression ministérielle.*
- Seulement 54 % des formations répondant à un « besoin d'adaptation immédiate au poste de travail »...donc le reste bascule dans le droit contingenté du CPF ? FO le conteste fermement et a fait des propositions sur le projet d'instruction aux services! → *l'administration indique souhaiter prendre en compte un certain nombre de propositions de FO (les seules formulées)...on attend de voir !* CPF justement : 222 demandes acceptées pour un montant moyen de 160 euros...c'est trop peu pour financer de réelles actions de professionnalisation, c'est déjà trop puisque c'est à enveloppe constante !
- Une montée en puissance des formations à destination des agents en situation de handicap et de leur encadrement...FO s'en félicite et demande que cela se poursuive !



Concernant le projet « compétences techniques du ministère »

- Une revendication de FO dans le cadre de l'agenda social
- FO demande que les CAP soient au cœur de la concertation sur ce projet
- FO dénonce par avance toute velléité d'utiliser ce projet pour affaiblir les CAP, de viser à de nouvelles mesures dogmatiques de fusion de corps, ou d'alimenter le chantier « pôles techniques interministériels et inter-fonctions publiques » de la Fonction Publique, dont l'objectif est la précarisation de l'ensemble des missions techniques
- Suite à la présentation orale de l'état d'avancement de la démarche, FO se montre plus que dubitative sur la méthode et les moyens dédiés à ce sujet. L'administration semblant engluée dans la constitution d'une photographie des compétences existantes suite à 10 ans d'abandon, sans se projeter sur la dimension stratégique et politique. FO exige la mobilisation des moyens permettant de dissocier la constitution de l'état des lieux et de la projection stratégique, une concertation dans les CAP concernées au-delà de la CMFP, et un rendu effectif d'ici fin 2018 pour appuyer un engagement politique des ministres sur les questions de recrutements, de formation initiale et continue, de parcours professionnels.

Les attentes exprimées par FO en ouverture !

Il y a un an quasiment jour pour jour, FO exprimait devant cette commission la nécessité :

- **que la CMFP ne soit plus considérée comme une chambre d'enregistrement** ou de présentation de bilans...mais bien un lieu de débat sur les orientations et la programmation
- **que ses travaux portent sur l'ensemble du périmètre ministériel**, établissements publics compris
- **de renforcer les moyens dédiés à la formation**, au service d'un plan de formation ambitieux et adapté aux nouvelles compétences attendues, FO restant attachée à ce que la spécificité des missions de nos ministères et des compétences et parcours de leurs agents ne soit pas noyée dans un mécanisme dicté par la « DRH de l'Etat »
- **d'établir une expression ministérielle ambitieuse et prospective sur l'avenir du réseau de leurs écoles** pour en garantir la pérennité

POUR un réseau de formation ministériel conforté



Le congrès revendique la mise en place d'une stratégie ministérielle ambitieuse de formation répondant à des besoins liés à des missions pérennes, favorisant l'épanouissement de chacun dans des parcours choisis et valorisants, déclinée en plans de formations dans l'ensemble des services et établissements, appuyée sur le concours de l'ensemble des moyens de formation ministériels (Ecoles, CMVRH et Instituts de formation).

Résolution Fonction publique - FEETS-FO 2017

Nous prenons acte aujourd'hui de **la mise à l'ordre de mise à l'ordre du jour du document « axes stratégiques ministériels en matière de compétences-formation 2018-2020 »**. Mais pour simple présentation et pas débat... Une présentation à la tonalité quelque peu surréaliste à la veille du tsunami des annonces AP 2022. **Former oui....mais qui ? Les derniers survivants d'AP 2022 ? Et pour quelles missions pérennes et non « optionnelles » en fonction de l'humeur du préfet du coin ?** FO était d'ailleurs [mobilisée hier à la Défense](#) et dans de nombreux lieux pour alerter sur la disparition programmée de nos ministères.

Nous prenons aussi acte des éléments relatifs au bilan de la formation 2017, **saluant au passage l'investissement des agents des centres de formation et écoles, ainsi que des formateurs**. Si une partie de nos demandes exprimées en 2017 ont été prises en compte (pyramide des âges des formateurs par exemple), nous regrettons une nouvelle fois que ce document ne permette pas de mise en perspective pluriannuelle. Et **nous dénonçons une nouvelle fois fermement que ce document exclut mécaniquement 45 % des agents dépendant du CTM (EP et DGAC)**. Les discours de la DRH sur la tutelle RH des opérateurs, nous n'en voulons plus. Nous voulons des actes !! Au détour de ce bilan, **nous pointerons que 46 % des formations suivies en 2017 pourraient basculer dans la « case CPF »**...si l'administration en applique la lettre (la démonstration pour FO du caractère de siphonnage du droit statutaire collectif à la formation). **FO a demandé en la matière à ce que l'instruction adressée aux services précise que le recours au CPF pour participer à des formations inscrites au plan ministériel soit strictement cadré et réservé à des cas exceptionnels**.

Enfin, nous prenons acte de l'inscription à l'ordre du jour **du projet « compétences techniques du ministère », tel que revendiqué par FO dans le cadre de l'agenda social**. Sauf que nous venons ici « à l'aveugle », puisque aucun document n'a été transmis en amont, puisque l'ombre plane sur la survie même d'un ministère technique à l'issue d'AP 2022. D'ailleurs, **reste-t-il aujourd'hui un agenda social ministériel après la correction infligée par la Fonction Publique à nos ministres sur le sujet OPA la semaine dernière** (sujet sur lequel [FO reste mobilisée!](#)).



Pour suivre
l'actualité de la
formation
professionnelle,
cliquez [ici](#)

Nous entendrons néanmoins ce que vous pourrez nous en dire aujourd'hui, en rappelant **notre attachement à ce que le creuset de gestion des parcours professionnels que constituent les CAP, ainsi que les chargés de missions de corps, soient respectivement au cœur de la concertation et de l'élaboration de projet**. En rappelant enfin que **cette démarche ne saurait servir de paravent à un projet dogmatique de fusion de corps, voire servir de source d'inspiration au chantier « pôles techniques interministériels et inter-fonctions publiques »** annoncé par O. Dussopt la semaine dernière à nos représentants des OPA.